

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 novembre 2016

Référence
2016-38

Objet de la délibération
Projet de structuration de Pôles Touristiques Territoriaux (SPôTT)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	20

Date de la convocation
21/11/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 29 novembre 2016, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

**Présents :** Mmes : Anne-Marie NEDELEC, HENRISSAT Martine, ROSSIGNEUX Yvette, RETOURNARD Bernadette.

MM : EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, COSSON Claude, HASELVANDER Jonathan, GUY Bernard, MAILLOT Denis, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, CLOSS Patrice, BOICHOT Jacky, COGNON Didier, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, LACROIX Nicolas.

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme JOFFROY Marie-France à Nicolas LACROIX, M. Jean-Marie WATREMETZ à Stéphane MARTINELLI

**Excusé(s) :** Mmes GUILLEMY Christine, LAVOCAT Marie-Claude, MM ANDRE Michel, Pascal BABOUOT, COMBRAY Dominique, MENET Michel, VIARD Patrick.

**A été nommé secrétaire :** Monsieur CLOSS Patrice

### Projet de structuration de Pôles Touristiques Territoriaux (SPôTT) – ANNULE ET REMPLACE

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

**VU** les statuts dudit Syndicat,

**CONSIDERANT** l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que le Syndicat exerce de plein droit « l'élaboration d'un projet de territoire dans le but de favoriser un développement équilibré et durable du territoire »,

**CONSIDERANT** que la création du Syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a entraîné de facto le transfert des compétences du Pays au Syndicat,

**CONSIDERANT** la convention culturelle régionale triennale 2014-2016 dont l'objectif 1 concerne la

valorisation du patrimoine à travers le label « Petites cités de caractère »,

**CONSIDERANT** l'ambition du Syndicat mixte de développer une destination respectueuse des traditions et des savoir-faire, inventive et éco-citoyenne, en proposant des produits touristiques dans les Petites Cités de Caractère® pour une découverte interactive et ludique des patrimoines,

**CONSIDERANT** la stratégie 2017-2019 organisée autour des 4 axes suivants :

- AXE 1 : Organiser des produits touristiques et promouvoir le réseau
- AXE 2 : Favoriser l'attractivité du réseau par le développement d'un événement phare
- AXE 3 : Faire découvrir le patrimoine de manière interactive, participative et innovante
- AXE 4 : Accompagner l'aménagement ou la création de structures d'accueil et d'information

**CONSIDERANT** que la participation des 3 communes sur le salaire de la chargée de mission permettra de couvrir l'autofinancement du Syndicat Mixte,

**SUR PROPOSITION** du Président, d'établir le budget triennal comme proposé ci-dessous :

DEPENSES				RECETTES				
Poste de dépenses	2017	2018	2019	Financiers	Taux d'intervention	2017	2018	2019
Promotion et construction de produits touristiques	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	LEADER	64%	16 640,00 €	16 640,00 €	16 640,00 €
Organisation d'un événement phare	8 000,00 €	8 000,00 €	9 000,00 €	REGION ou DRAC	16%	4 160,00 €	4 160,00 €	4 160,00 €
Outils de découverte du patrimoine	3 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	Autofinancement syndicat	20%	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
Aménagement de structures d'accueil et d'information	5 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Office de Tourisme du Pays de Chaumont (matériel, humaine)		- €	- €	- €
<b>Sous-total 1</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>Sous-total 1</b>	<b>100%</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>
Valorisation temps de travail chargée de mission (15% du temps de travail)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Petites Cités de Caractère	100%	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
<b>Sous-total 2</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>Sous-total 2</b>	<b>100%</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>Total / an</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>Total / an</b>		<b>32 000,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0)**

1° D'approuver le projet et le plan de financement

2° D'autoriser le Président à solliciter les subventions

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Stéphane MARTINEAU  
Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne  
Le 14 DEC. 2016

